



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 5 mars 2025 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

madame la conseillère Julie Léveillée.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2025-03-046

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 28 février 2025
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

8. Affaires diverses

- 8.1 Adoption du règlement numéro RU.05.2011.04 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011, tel que déjà amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à la terminologie, aux pénalités, aux demandes de permis et certificats d'autorisation et à la tarification
- 8.2 Adoption du règlement numéro RU.09.2012.01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro RU.09.2012 afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi numéro 67 à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de modifier diverses dispositions
- 8.3 Demande de dérogation mineure: DM-2025-02 visant la subdivision du lot 6 466 272 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Riddell
- 8.4 Dossier PIIA-2025-01: Construction d'une habitation sur le lot 4 962 091 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades
- 8.5 Dossier PIIA-2025-02: Construction d'une habitation sur le lot 3 207 741 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta
- 8.6 Dossier PIIA-2025-05: Construction d'une habitation sur le lot 3 207 229 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Amcon
- 8.7 Dossier PIIA-2025-06: Construction d'une habitation sur le lot 6 466 231 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles
- 8.8 Dossier PIIA-2025-07: Construction d'une habitation sur le lot 4 962 109 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades
- 8.9 Dossier PIIA-2025-08: Construction d'une habitation sur le lot 4 962 112 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades
- 8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Jean-Pierre Beauregard
- 8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Premier Lac du Nord inc.
- 8.12 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: Louis-Martin Scraire
- 8.13 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées
- 8.14 Autorisation de signature de l'acte de servitude d'utilité publique: chemin des Cascades
- 8.15 Adjudication du contrat de gré à gré pour des services professionnels relatif à la mise à jour de la Politique de la famille et des aînés
- 8.16 Autorisation de paiement du décompte provisoire à l'entreprise Construction Monco inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond
- 8.17 Programme d'aide à la voirie locale: reddition de compte attestant de la fin des travaux pour le projet de réfection du chemin Hammond, dossier UJJ39492
- 8.18 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta
- 8.19 Acceptation provisoire des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta
- 8.20 Autorisation de paiement de la facture 5721-5849 à l'entreprise Le Carrossier C.T.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

- 8.21 Permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2025
- 8.22 Travaux décrétés pour plusieurs chemins municipaux
- 8.23 Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.24 Approbation de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Morin-Heights relative à des services de bibliothèque et l'accès au réseau plein air
- 8.25 Remboursement de la subvention pour le financement du projet d'habitation de l'Association pour la santé environnementale du Québec
- 8.26 Autorisation de signature donnée à Karl Péguy Saint Fort pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme
- 8.27 Nomination de monsieur Karl Péguy Saint-Fort à titre de responsable des services électroniques clicSÉCUR
- 8.28 Don à la Société d'horticulture d'Argenteuil
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2025-03-047

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025.

ADOPTÉE.

2025-03-048

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de février 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de février 2025 totalisant **166 850,89 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de février 2025.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 28 février 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 28 février 2025.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de février 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Forte du succès de l'année dernière, la Municipalité renouvelle sa participation au programme « Les semailles d'Argenteuil », initié par la Société d'horticulture d'Argenteuil. Ce programme permet aux citoyens de Mille-Isles de recevoir gratuitement des semences de fines herbes, de fleurs, de fruits et de légumes, disponibles dès maintenant à l'accueil de l'hôtel de ville. En échange, à la fin de la saison estivale, les participants sont invités à rapporter les graines récoltées afin de contribuer à la pérennité du projet.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Les importantes quantités de neige du mois de février nous rappellent l'importance de ne pas déposer la neige de vos terrains sur la voie publique. En plus d'entraver la circulation et de compliquer le travail des déneigeurs, cela peut entraîner l'accumulation de neige sur la propriété d'un voisin, causant ainsi des désagréments. Cette pratique peut également représenter un risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes. Afin d'assurer une gestion efficace du déneigement et de garantir la sécurité de tous, nous vous remercions de respecter cette consigne.

The significant snowfall in February serves as a reminder of the importance of not depositing snow from your property onto public roads. In addition to obstructing traffic and complicating the work of snow removal crews, this can lead to snow accumulating on a neighbor's property, causing inconvenience. This practice can also pose a safety risk for both pedestrians and motorists. To ensure effective snow management and maintain safety for everyone, we kindly ask you to follow this guideline.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

S.O.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Urbanisme (madame la conseillère Diane Béclair)

Au cours de la séance, il nous fera plaisir de renouveler le mandat de deux membres du Comité consultatif d'urbanisme : messieurs Mario Durocher et Charles Lapointe. Nous tenons à les remercier sincèrement pour leur engagement et leur précieuse contribution au développement harmonieux de notre municipalité.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Nous souhaitons vous rappeler qu'avec l'arrivée du printemps et le début de la saison des travaux extérieurs, il est important de contacter notre inspectrice en environnement avant d'entreprendre tout projet à proximité d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide. Toute intervention dans ces zones sensibles requiert une autorisation préalable, et des règles strictes s'appliquent afin de préserver nos précieux milieux naturels.

Maire :

Bonsoir à tous,

Selon le Code municipal du Québec, les résolutions doivent être adoptées par le conseil en séance publique.

Afin d'améliorer l'efficacité et la clarté des séances publiques, seules les parties essentielles des considérants, indispensables à la compréhension des résolutions, seront lues en séance. L'intégralité des considérants sera néanmoins accessible sur le site Internet de la Municipalité dans les jours suivant la séance.

Cette pratique respecte les obligations légales tout en améliorant l'efficacité des séances publiques.

Ce soir, je souhaite mettre en lumière deux avancées importantes pour notre municipalité qui illustrent notre engagement à mieux servir notre communauté tout en favorisant des partenariats stratégiques avec nos voisins.

D'abord, je tiens à souligner notre engagement envers l'achat local, en cohérence avec les résolutions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Plus que jamais, il est essentiel de privilégier nos entreprises locales et québécoises plutôt que de se tourner vers les États-Unis ou d'autres marchés extérieurs. En soutenant notre économie régionale, nous contribuons non seulement à préserver et créer des emplois, mais aussi à renforcer la résilience de notre territoire. Mille-Isles continuera à faire sa part pour que les investissements municipaux bénéficient en priorité à nos entrepreneurs locaux, nos fournisseurs et nos producteurs.

Ensuite, j'ai le plaisir d'annoncer une entente significative avec la Municipalité de Morin-Heights, qui offrira de nouveaux services à nos citoyens. Grâce à cette entente, les résidents de Mille-Isles auront désormais accès gratuitement à la bibliothèque de Morin-Heights, les frais étant assumés par notre municipalité. L'accès à la culture est une priorité, et cette initiative permettra à nos citoyens d'enrichir leurs connaissances, de profiter d'un large éventail de ressources et d'activités, et d'encourager le développement de la lecture pour tous.

De plus, nous avons également négocié un accès aux sentiers pédestres et de ski de fond de Morin-Heights aux mêmes tarifs que les résidents de la MRC des Pays-d'en-Haut. Cette avancée est majeure, car elle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

ouvre la porte à un meilleur accès aux loisirs pour nos citoyens, en réduisant les écarts de coûts qui existaient auparavant.

Je tiens à remercier le Maire Tim Watchorn et son conseil municipal pour leur ouverture et leur volonté de collaborer avec Mille-Isles. Cette entente témoigne de l'importance croissante des coopérations intermunicipales et inter-MRC. Avec l'augmentation des responsabilités que nous devons assumer comme gouvernement de proximité, souvent sans financement additionnel du palier provincial, ces partenariats deviennent non seulement souhaitables, mais essentiels.

L'avenir des municipalités repose sur la solidarité régionale, le partage des ressources et des ententes qui permettent d'optimiser les services offerts à nos citoyens, sans pour autant alourdir le fardeau fiscal. Mille-Isles continuera à œuvrer dans cette direction, en établissant des collaborations qui bénéficient directement à notre communauté.

Merci à vous tous pour votre présence ce soir et pour votre engagement envers notre belle municipalité.

Good Evening,

According to the Québec Municipal Code, resolutions must be adopted by the council in a public meeting.

To improve the efficiency and clarity of public meetings, only the essential considerations necessary for understanding the resolutions will be read aloud. However, the full text of the considerations will be made available on the Municipality's website in the days following the meeting.

This practice complies with legal requirements while enhancing the efficiency of public meetings.

Tonight, I would like to highlight two important developments for our municipality, reflecting our commitment to better serving our community while fostering strategic partnerships with our neighbors.

First, I want to reaffirm our commitment to local procurement, in alignment with the resolutions of the Fédération québécoise des municipalités (FQM). Now more than ever, it is essential to prioritize our local and Quebec-based businesses rather than turning to the United States or other foreign markets. By supporting our regional economy, we not only help preserve and create jobs but also strengthen the resilience of our territory. Mille-Isles will continue to do its part to ensure that municipal investments primarily benefit our local entrepreneurs, suppliers, and producers.

Next, I am pleased to announce a significant agreement with the Municipality of Morin-Heights, which will provide new services to our residents. Thanks to this agreement, Mille-Isles residents will now have free access to the Morin-Heights library, with costs covered by our municipality. Access to culture is a priority, and this initiative will allow our citizens to expand their knowledge, enjoy a wide range of resources and activities, and promote literacy for all.

Furthermore, we have also negotiated access to Morin-Heights' hiking and cross-country skiing trails at the same rates as residents of the MRC des Pays-d'en-Haut. This is a major step forward, as it grants our citizens better access to recreational activities by eliminating previous cost disparities.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

I want to extend my sincere thanks to Mayor Tim Watchorn and his municipal council for their openness and willingness to collaborate with Mille-Isles. This agreement demonstrates the growing importance of intermunicipal and inter-MRC cooperation. As municipalities, we continue to bear more responsibilities as the government closest to the people—often without additional funding from the provincial level. In this context, such partnerships are not only desirable but essential.

The future of municipalities depends on regional solidarity, resource-sharing, and agreements that allow us to optimize services for our citizens without increasing the tax burden. Mille-Isles will continue working in this direction, forging collaborations that directly benefit our community.

Thank you all for being here tonight and for your continued commitment to our wonderful municipality.

7. Dépôt de rapports

7.1 **Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de janvier 2025.

7.2 **Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de février 2025.

7.3 **Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de janvier 2025.

8. Affaires diverses

8.1 **Adoption du règlement numéro RU.05.2011.04 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011, tel que déjà amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à la terminologie, aux pénalités, aux demandes de permis et certificats d'autorisation et à la tarification**

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par monsieur le conseiller Francis Léger et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 février 2025 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

2025-03-049



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant la tenue d'une assemblée de consultation publique le 5 mars 2025, à 18h45, conformément à la loi ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le règlement numéro RU.05.2011.04 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro RU.05.2011, tel que déjà amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à la terminologie, aux pénalités, aux demandes de permis et certificats d'autorisation et à la tarification.

ADOPTÉE.

2025-03-050

8.2 Adoption du règlement numéro RU.09.2012.01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro RU.09.2012 afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi numéro 67 à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de modifier diverses dispositions

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par monsieur le conseiller Yvon Arnold et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 février 2025 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le règlement numéro RU.09.2012.01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures numéro RU.09.2012 afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi numéro 67 à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2025-03-051

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2025-02 visant la subdivision du lot 6 466 272 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Riddell

Considérant que la demande vise la réduction de la superficie du lot projeté 6 670 910 du cadastre du Québec à 16 339,70 mètres carrés, tel qu'identifié au plan projet de lotissement préparé le 29 janvier 2025 par l'arpenteur-géomètre Alioune Badara Ngom, dossier 121481, minute 8941 ;

Considérant que la grille de spécifications de la zone Ru-7 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit une largeur minimale de 150 mètres et une superficie minimale de 20 000 mètres carrés ;

Considérant que tous les documents requis en vertu du Règlement RU.09.2012 sur les dérogations mineures ont été déposés ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 février 2025 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2025-02 visant à réduire la superficie du lot projeté 6 670 910 du cadastre du Québec à 16 339,70 mètres carrés, représentant une dérogation de 3 660,30 mètres carrés à la superficie minimale de 20 000 mètres carrés prescrites à la grille de spécifications de la zone Ru-7 du Règlement de zonage RU.02.2011, et ce, sans condition.

ADOPTÉE.

8.4 Dossier PIIA-2025-01 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 091 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 4 962 091 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 962 091 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-01.

ADOPTÉE.

2025-03-053

8.5 ***Dossier PIIA-2025-02 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 741 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 3 207 741 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 741 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-02.

ADOPTÉE.

2025-03-054

8.6 ***Dossier PIIA-2025-05 : Construction d'une habitation sur le lot 3 207 229 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Amcon***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 3 207 229 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Amcon ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 229 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-05.

ADOPTÉE.

2025-03-055

8.7 ***Dossier PIIA-2025-06 : Construction d'une habitation sur le lot 6 466 231 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 466 231 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la volonté du conseil municipal de s'assurer de la conformité des travaux ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 231 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-06, en imposant la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 6 750 \$ soit exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés.

ADOPTÉE.

2025-03-056

8.8 ***Dossier PIIA-2025-07 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 109 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 4 962 109 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 962 109 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-07.

ADOPTÉE.

2025-03-057

8.9 ***Dossier PIIA-2025-08 : Construction d'une habitation sur le lot 4 962 112 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 4 962 112 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Cascades ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélaïr
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 4 962 112 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-08.

ADOPTÉE.

2025-03-058

8.10 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Jean-Pierre Beauregard***

Considérant que le demandeur, monsieur Jean-Pierre Beauregard, a déposé une demande de permis de construction numéro 2023-00187 visant la construction d'une résidence dont l'adresse projetée est le 33, chemin Spinney ;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ce terrain était une partie du lot 89 et qu'à la suite de la réforme cadastrale, ce lot porte désormais le numéro 3 207 950 du cadastre du Québec ;

Considérant que selon les termes de l'article 16.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011, le versement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction lorsque le terrain pour lequel un permis de construction est demandé est un lot dont l'immatriculation à titre de lot distinct résulte de la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 817,50 \$ ou à une superficie de 142,54 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Jean-Pierre Beauregard et que la contribution totale soit de 817,50 \$.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2025-03-059

8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Premier Lac du Nord inc.

Considérant que le demandeur, Louis-Martin Scraire, pour et au nom de l'entreprise *Premier Lac du Nord inc.*, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 668 132 à 6 668 134 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Mylène Pagé-Labelle, arpenteure-géomètre, sous la minute 1310, en date du 10 janvier 2025 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant qu'une demande de report de contribution a été déposée concernant le lot résiduel projeté 6 668 134 du cadastre du Québec ;

Considérant que les lots projetés 6 668 132 et 6 668 133 du cadastre du Québec sont des lots destinés à être construits ;

Considérant que le lot projeté 6 668 134 du cadastre du Québec est vacant, que le demandeur ne prévoit pas le développer dans l'immédiat et qu'il est considéré comme un lot résiduel au sens de l'article 2.2.6 du Règlement de lotissement RU.03.2011 ;

Considérant que le projet vise le lot 6 653 295 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 1 907 120,90 mètres carrés et une valeur au rôle d'évaluation de 693 131 \$;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 69 316,10 \$ ou à une superficie de 190 712,09 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Louis-Martin Scraire pour et au nom de l'entreprise *Premier Lac du Nord inc.* et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 329,31 \$.

QUE cette contribution de 329,31 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

D'AUTORISER la signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Louis-Martin Scraire, pour et au nom de l'entreprise *Premier Lac du Nord inc.*, pour le report du paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels pour le lot projeté 6 668 134 du cadastre du Québec.

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer cette entente.

ADOPTÉE.

2025-03-060

8.12 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Louis-Martin Scraire

Considérant que le demandeur, Louis-Martin Scraire, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 672 364 et 6 672 367 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Mylène Pagé-Labelle, arpenteure-géomètre, sous la minute 1321, en date du 6 février 2025 ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant qu'une demande de report de contribution a été déposée concernant le lot résiduel projeté 6 672 367 du cadastre du Québec ;

Considérant que le lot projeté 6 672 364 du cadastre du Québec est un lot destiné à être construit ;

Considérant que le lot projeté 6 672 367 du cadastre du Québec est vacant, que le demandeur ne prévoit pas le développer dans l'immédiat et qu'il est considéré comme un lot résiduel au sens de l'article 2.2.6 du Règlement de lotissement RU.03.2011 ;

Considérant que le projet vise le lot 6 616 636 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 154 033,32 mètres carrés et une valeur au rôle d'évaluation de 129 710,00 \$;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 12 971,00 \$ ou à une superficie de 15 403,33 mètres carrés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de Louis-Martin Scraire et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 365,59 \$.

QUE cette contribution de 365,59 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

D'AUTORISER la signature d'une entente entre la Municipalité de Mille-Isles et Louis-Martin Scraire pour le report du paiement de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et espaces naturels pour le lot projeté 6 672 367 du cadastre du Québec.

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer cette entente.

ADOPTÉE.

2025-03-061

8.13 Entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées

Considérant que le promoteur est propriétaire des lots 3 439 134 et 3 439 354 du cadastre du Québec qui comprend l'emprise du chemin, en bordure du chemin Hammond ;

Considérant que l'assiette du chemin et les lots qui y sont adjacents ont été créés par une opération cadastrale approuvée le 10 mars 1997 ;

Considérant que tous les documents exigés en vertu du Règlement 2013-02 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et du Règlement 2015-05 concernant la construction des chemins publics et privés ont été déposés et rencontrent les exigences de la Municipalité en matière de conception de chemins privés ;

Considérant que la signature d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux ne soustrait pas le Promoteur d'obtenir tous les permis et autorisations requises pour l'exécution des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour la construction d'un chemin sur les lots 3 439 134 et 3 439 354 du cadastre du Québec.

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE.

2025-03-062

8.14 Autorisation de signature de l'acte de servitude d'utilité publique : Chemin des Cascades

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a signé une entente avec le promoteur ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Considérant que suite aux travaux, l'infrastructure empiète légèrement sur les lots 4 962 105 à 4 962 107, 4 962 109 à 4 962 110, 4 962 112, 4 962 114, 4 962 115 à 4 962 118 du cadastre du Québec, tel qu'il appert du plan préparé par Jean-Pierre Caya, arpenteur-géomètre, le 22 janvier 2024 sous la minute 13 592 ;

Considérant que les parties entendent régulariser par une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la servitude.

ADOPTÉE.

2025-03-063

8.15 ***Adjudication du contrat de gré à gré pour des services professionnels relatifs à la mise à jour de la Politique de la famille et des aînés***

Considérant que des services professionnels sont nécessaires afin de mettre à jour la Politique de la famille et des aînés de Mille-Isles ;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de service de madame Mélissa Vincent, consultante en optimisation de milieu de vie, au montant de 19 315,80 \$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADJUGER à madame Mélissa Vincent, consultante en optimisation de milieu de vie, le contrat relatif à la mise à jour de la Politique de la famille et des aînés de Mille-Isles au montant de 19 315,80 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle ;

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2025-03-064

8.16 ***Autorisation de paiement du décompte provisoire à l'entreprise Construction Monco inc. pour les travaux de réfection du chemin Hammond***

Considérant la résolution numéro 2024-04-72 visant à adjuger à l'entreprise Construction Monco inc. le contrat pour les travaux de réfection du chemin Hammond au montant de 1 923 785,13 \$, taxes incluses ;

Considérant la recommandation favorable et l'attestation de conformité déposées par madame Annie Lépine, ingénieure surveillante du projet, suite à l'émission du certificat de paiement provisoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la réception provisoire des travaux prévus au contrat TP202402-04 et de remettre la moitié de la retenue de garantie à l'entreprise Construction Monco inc., tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 63 953,27 \$, taxes en sus, à l'entreprise Construction Monco inc. pour les travaux effectués dans le cadre du contrat TP202402-04.

ADOPTÉE.

2025-03-065

8.17 ***Programme d'aide à la voirie locale : reddition de compte attestant de la fin des travaux pour le projet de réfection du chemin Hammond, dossier UJJ39492***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 1^{er} mai 2024 au 28 février 2025 ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles dans le cadre du dossier UJJ39492 selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2025-03-066

8.18 ***Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux de remplacement du ponton du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Considérant la résolution numéro 2024-04-073 visant à adjuger à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta ;

Considérant le décompte progressif numéro 2 et la demande de paiement déposés par RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) ;

Considérant la recommandation de monsieur Christian Tremblay, ingénieur surveillant du projet, suite à l'émission du certificat de paiement numéro 2.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture progressive numéro 2 au montant total de 8 249,67 \$, taxes en sus.

DE SPÉCIFIER que la retenue de 10%, soit de 824,97 \$, taxes en sus, est appliquée tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 7 424,70 \$, taxes en sus, à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) pour les travaux effectués en date du 10 décembre 2024.

ADOPTÉE.

2025-03-067

8.19 ***Acceptation provisoire des travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta***

Considérant la résolution numéro 2024-04-073 visant à adjuger à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) le contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta au montant de 445 169,68 \$, taxes en sus ;

Considérant le certificat de réception provisoire déposé par monsieur Christian Tremblay, ingénieur surveillant du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la réception provisoire des travaux prévus au contrat TP202402-05 et de remettre la moitié de la retenue de garantie à l'entreprise RN CIVIL (10570389 CANADA INC.) au montant de 22 824,78 \$, taxes en sus, tel que prévu au contrat intervenu avec l'entrepreneur.

ADOPTÉE.

2025-03-068

8.20 ***Autorisation de paiement de la facture 5721-5849 à l'entreprise Le Carrossier C.T.***

Considérant les travaux de remise à neuf de la carrosserie du Ford F-350 de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

D'AUTORISER le paiement de la facture 5721-5849 au montant total de 28 905,00 \$, taxes incluses, à l'entreprise Le Carrossier C.T. pour les travaux effectués en date du 21 février 2025.

ADOPTÉE.

2025-03-069

8.21 Permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2025

Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

Considérant que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTMD pour intervenir sur les routes entretenues par le MTMD ou conclure une entente d'entretien avec le MTMD ;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le MTMD ;

Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité demande au MTMD de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

QUE la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE.

2025-03-070

8.22 Travaux décrétés pour plusieurs chemins municipaux

Considérant l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux qui stipule qu'une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux à l'égard desquels s'applique cet article, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant une partie non autrement affectée de son fonds général ou une partie non autrement affectée de son fonds de roulement ;

Considérant le budget triennal d'immobilisation qui prévoit le financement des travaux de construction ou d'amélioration de différents chemins par



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

l'aide financière du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) ;

Considérant la résolution 2025-02-038 approuvant la programmation numéro 1 du programme TECQ pour les années 2024 à 2028 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite effectuer des travaux de réfection de la fondation, de drainage et d'asphaltage sur la Côte St-Joseph, et d'amélioration du chemin Riddell par l'aide financière du programme TECQ et le budget triennal d'immobilisation ;

Considérant que la réalisation de ces travaux engendrera des coûts supplémentaires à l'exercice financier 2025 et que le fonds général devra être mis à contribution pour pallier ces suppléments.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE les travaux de réfection de la fondation, de drainage et d'asphaltage de la Côte St-Joseph, et d'amélioration du chemin Riddell soient décrétés par la présente résolution.

QUE le fonds général de la Municipalité soit utilisé pour financer la portion non subventionnée de ces travaux.

ADOPTÉE.

2025-03-071

8.23 ***Renouvellement du mandat de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)***

Considérant que le mandat de deux (2) membres du Comité consultatif d'urbanisme arrive à échéance ;

Considérant que ces membres ont exprimé leur intention de poursuivre leur implication au sein du CCU ;

Considérant que le conseil municipal estime que la composition actuelle du CCU permet d'atteindre les objectifs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUVELLER le mandat de monsieur Mario Durocher et monsieur Charles Lapointe en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour des mandats de deux (2) ans, se terminant en mars 2027.

ADOPTÉE.

2025-03-072

8.24 ***Approbation de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Morin-Heights relative à des services de bibliothèque et l'accès au réseau plein air***

Considérant que les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec prescrivent diverses dispositions concernant la conclusion d'ententes intermunicipales ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

Considérant que l'entente vise à permettre un accès gratuit aux citoyens de Mille-Isles à la bibliothèque de Morin-Heights ;

Considérant que les citoyens de Mille-Isles seront considérés comme des résidents de la MRC des Pays-d'en-Hauts dans le cadre de la tarification pour le réseau de plein air.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Mille-Isles et la Municipalité de Morin-Heights relative à des services de bibliothèque et l'accès au réseau de plein air.

D'AUTORISER le maire, Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, Gabriel Therrien, à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

2025-03-073

8.25 ***Remboursement de la subvention pour le financement du projet d'habitation de l'Association pour la santé environnementale du Québec***

Considérant que le projet visé par l'entente concernant la subvention à la Municipalité de Mille-Isles pour le financement du projet d'habitation de l'Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ) a été annulé ;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a demandé le remboursement complet de la subvention, ainsi que des intérêts générés par celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMBOURSER le montant total de la subvention de 676 160 \$ ainsi que les intérêts que la subvention a générés depuis le 26 mars 2021 à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE.

2025-03-074

8.26 ***Autorisation de signature donnée à Karl Péguy Saint-Fort pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme***

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2024-07-139 afin de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité ;

Considérant la résolution 2025-02-042 confirmant l'embauche de monsieur Karl Péguy Saint-Fort au poste de directeur général adjoint de la Municipalité de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

D'AUTORISER les personnes suivantes, à compter du 6 mars 2025 et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution, à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et effets bancaires :

- Howard Sauvé, maire ;
- Yvon Arnold, maire suppléant ;
- Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier ;
- Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint.

Dorénavant les titres autorisés à signer les chèques et effets bancaires sont: Maire, maire suppléant, directeur général et greffier-trésorier ainsi que directeur général adjoint.

D'ABROGER les résolutions précédemment adoptées à cet effet.

ADOPTÉE.

2025-03-075

8.27 *Nomination de monsieur Karl Péguy Saint-Fort à titre de responsable des services électroniques clicSÉQR*

Considérant la résolution numéro 2025-02-042 confirmant l'embauche de monsieur Karl Péguy Saint-Fort à titre de directeur général adjoint et son entrée en fonction le 17 février 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter monsieur Saint-Fort à titre de responsable des services électroniques de Revenu Québec par l'entremise du service clicSÉQR ;

Considérant que le numéro d'entreprise de la Municipalité est 8813435326 et le numéro d'identification est 1006131278.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER monsieur Karl Péguy Saint-Fort, directeur général adjoint, à agir au nom de la Municipalité de Mille-Isles, séance tenante, pour les services électroniques clicSÉQR.

ADOPTÉE.

2025-03-076

8.28 *Don à la Société d'horticulture d'Argenteuil*

Considérant la réception de lettre de campagne de financement de l'organisme Société d'horticulture d'Argenteuil (SHA) datée de février 2025 ;

Considérant que nous sommes présentement membre de cet organisme et qu'avec un soutien financier additionnel, la Municipalité recevra une carte de membre de la SHA valide jusqu'au 31 mai 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE FAIRE un don de cent cinquante dollars (150 \$) à l'organisme Société d'horticulture d'Argenteuil.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2025

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

2025-03-077

10. Levée de la séance

À **19 h 30**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

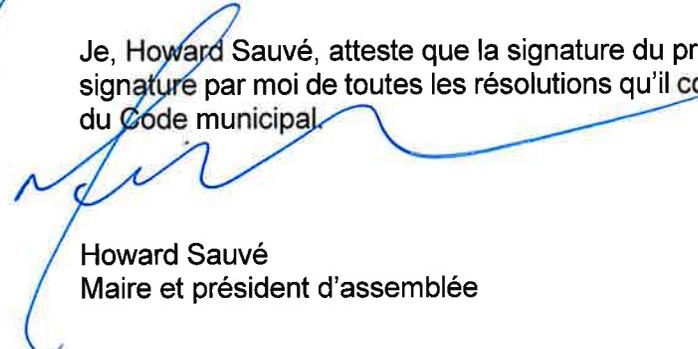
Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier


Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée


Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

[Large handwritten signature in blue ink]

[Faint vertical text or markings on the right edge of the page]